Dissertation : le régionalisme menace t'il le système commercial multilatéral ?

A la fin de la seconde guerre mondiale les alliés, dont les Etats-Unis et le Royaume-Uni, se donnent pour mission de réorganiser les relations internationales, notamment économique et commerciale, de sorte que ne se reproduise plus l'engrenage qui a conduit à la guerre. La création du GATT et de l'OMC traduise cette effort par l'instauration d'un système commercial multilatéral d'inspiration libérale.
Cependant l'idée de mondialisation des échanges, de système commercial international multilatéral qui se définit comme la rupture des frontières (tarifaires ou non) doit partager la réalité commerciale internationale avec le concept de régionalisme qui au contraire est un processus mettant ensemble plusieurs éléments, en l'occurence des Etats, en principe distincts mais qui présentent certains points communs (situation géographie, culture, économie...) dans l'optique de renforcer leurs différents atouts, notamment commercial. Ce processus se rencontre aussi bien dans les pays industrialisés (ex : ALENA en 1992) que dans les pays en développement (MERCOSUR en 1991). La régionalisation connaît une certaine expansion depuis 1947, en effet, on compte 200 accords régionaux notifiés à l'OMC, dont 130 sont en vigueur. On trouve donc dans le paysage commercial deux idées de nature différentes un systéme commercial multilatéral fondé sur un esprit d'ouverture et des systèmes commerciaux régionaux qui repose sur un esprit de regroupement. Les auteurs sont divisés quant aux effets de ce régionalisme sur le système commercial multilatéral comme l'expose J. Viner (expansion des échanges ou détournement des échanges.) Pour une partie de la doctrine la constitution d'intégrations régionales n'entravent en rien la progression de la libéralisation des échanges, en revanche pour l'autre partie le régionalisme conduit à la fragmentation en grandes zones préférentielles qui pourraient reconduire à des tensions commerciales.
La question est donc de savoir si le régionalisme menace t'il le système commercial multialtéral ou au contraire est il bénéfique.
Afin de répondre à cette question nous allons nous référer au mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'articlle XXIV du Gatt de 1994 (article relatif aux unions douanières et zonne de libre échange) qui énonce que la contribution des

arrangements régionaux peut être favorable au système commercial multilatéral (I), mais peuvent aussi produire certains effets défavorables (II).

I. <u>Le régionalisme au service du système commercial multilatéral</u>

Selon la théorie de List le libre échange est bénéfique mais ne saurait bénéficié aux Etats n'ayant une économie suffisamment développée, ainsi il convient de promouvoir dans un premier temps l'éducation industrielle dans le cadre national pour ensuite ouvrir le commerce à l'extérieur. Cette théorie peut être transposer à un échelon régional. En effet on peut voir le régionalisme comme un instrument aidant les Etats à acquérir une certaine expérience commerciale multilatérale (A) permettant par la suite une insertion dans le système commercial multilatéral (B).

A. Objectif et mécanisme du régionalisme

<u>*1 Objectif d'une zone d'intégration régionale*</u>

Constat : un Etat économiquement faible et peu expérimenté ne saurait résister aux mécanismes du commerce international.

But : Sortir d'une logique étatique pour rentrer progressivement dans une logique d'ouverture, c'est à dire effectuer une transition entre un marché intégré et un marché global.

Mécanismes : libéralisation des marchés entre les parties, ce qui permet l'intégration par le marché et de contribuer au développement économique de la zone

Effet : Cette libéralisation des marchés permettra ainsi aux Etats d'affronter et de s'habituer à une économie de marché et à la concurrence.

<u>*2 Schéma d'organisation d'une zone d'intégration régionale*</u>

Constat : Il existe différentes intensité de regroupements qui correspondent à différentes étapes d'intégration. (zone de libre échange, ensuite union douanière, puis marché commun et enfin union économique et monétaire.)

But et mécanisme : Progessivité donc des étapes afin de permettre aux différents Etats de s'accoutumer progressivement au jeu des relations commerciales.
-zone de libre-échange : suppression des droits de douanes et des limitations quantitatives d'importations entre les pays membres ;

-union douanière qui est une zone de libre-échange dotée d'un tarif extérieur commun (TEC) ;
-marché commun, une union douanière où les facteurs de production peuvent circuler sans entraves d'un pays à l'autre ;
-union économique, un marché commun marqué par l'harmonisation des politiques économiques des différents États-membres.

Effet : Une fois gravit tous les échelons, l'intégration économique totale marque la capacité des Etats à entrer dans le jeu des relations commerciales internationales.

B l'ouverture progressive au commerce multilatéral

1 le régionalisme comme facteur de développement des échanges.

But : transcrire les acquis au niveau international.

Mécanismes :Mesures prises par les Etats (ex : baisse des tarifs douaniers, suppression des barrières douanières, renforcer structure de production, aboliton des mesures discriminatoires, traitement national...), respect des règles de l'OMC

Effet : Expansion des échanges dut à la réduction des coûts des échanges. Amélioration de la qualité et la quantité par l'utilisation efficiente des facteurs de production et des ressources naturelles.

2 la similarité entre mondialisation et régionalisme

Constat : Même effet que la mondialisation c'est à dire transformation de la nature des frontières étatiques qui conduit à la suppression des frontières.
Flux financier circulent plus facilement en quantité importantes quand il existe un espace homogènes de coopération économique.

Effet : Intégration peut conduire à la consitution de blocs commerciaux suffisament intégrés.

Transition : L'OMC considère que la montée du régionalisme est loin d'être une preuve du déclin du multilatéralisme à condition que les Etats ne se replient pas sur eux mêmes, élaborant ainsi de nouvelles barrières commerciales et constituant par la suite des blocs hostiles.

II. **Le régionalisme concurrent du système commercial multilatéral**

Le régionalisme paut avoir des effets pervers lorsque ce regroupement à pour objectif de péreniser sa domination économique sur les autres regroupements (A) ou ayant pour but non pas de s'ouvrir sur le monde extèrieur mais au contraire de se regrouper constituant ainsi une multitude de zone d'intégrations régionales repliées sur elles mêmes.(B)

A. Le régionalisme comme instrument de domination commerciale

1 adoption de mesures préférentielles ou discriminatoires à l'égard des pays tiers.

Constat : accords régionaux entre zone d'intégration régionale et pays-tiers a des conditions préférentielles.

Mécanisme : par le biais d'accords accordant des préférences supplémentaires à certains pays tiers. (ex : Communauté européenne a un systeme de préférences commerciales à plusieurs niveaux qui bénéficie à la plupart de ses partenaires commerciaux extérieurs :accords de réciprocité avec les pays de l'AELE. Ou encore les accords commerciaux entre le Canada et les Etats-Unis et l'Australie et la Nouvelle-Zélande comportant des systèmes de préférences comparables mais moins étendus.)

Effet : le caractère discriminatoire des accords régionaux proprement dits et les discriminations découlant des préférences accordées par les groupes régionaux, des accords d'association et des mesures non commerciales discriminatoires appliquées par ces groupes de pays ont contribué à une remise en cause de plus en plus notable du principe de non-discrimination dans le système multilatéral.

2 guerres commerciales entre zone d'intégration régionale

Constat : la formation de blocs commerciaux peut donner lieu à des conflits entre ceux-ci et même à l'apparition de restrictions commerciales entre deux ou plusieurs groupes régionaux ou membres de tels groupes ainsi qu'à des mesures de rétorsion.

Mécanisme : un groupe régional ou un pays membre important cherche à exploiter sa puissance économique pour obtenir de ses partenaires commerciaux une attitude qu'il juge plus équitable.

Effet : Un pays nettement plus grand que l'autre, tire avantage de la rétorsion - c'est-à-dire que les grands pays gagnent les guerres commerciales.

B. Le régionalisme comme réaction à la mondialisation et ses inégalités

1 mondialisation facteur d'inégalité.

Constat : Compétitivité entraîne grande marginalisation des pays pauvres. Même l'intégration d'un pays dans un union régionale peut être source d'inégalité dans la mesure où cette zone d'intégration régionale est plus faible qu'une autre.

Effet : Même une société internationale en s'intégrant ne se mondialise pas mais se divise et crée des inégalités.

2 regroupement identitaire

Constat : Face à ces inégalités produites par la mondialisation il y a un risque de voir se développer sentiment nationaliste, voir un mouvement alter-mondialiste. (ex : bolivarisme)

Mécanisme : Création d'organisation sous régionale sont constituées par affinité, particularité, dont la devise est « s'unir pour na pas périr » et qui conduit à la fragmentation du système commerciale international.

But : résister à la mondialisation qui se matérialise par le jeu des revendications indetitaires. Ou même s'intégrer pour entraver au développement des autres avec des barrières non tarifaires.